



Règlement

ODDacieux : Concours de Vidéos pour un Avenir Durable

1. OBJECTIFS ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre de son projet Erasmus+ ENIEDE "Échanges numériques interculturels pour une éducation durable à l'environnement" co-financé par l'Union Européenne, l'association Par Le Monde et ses partenaires organisent le concours "ODDacieux : un concours de vidéos pour un avenir durable". La participation au concours est gratuite.

Chaque enseignant et sa classe (7-13 ans) proposent une vidéo de trois minutes (maximum) en français pour présenter un Objectif du Développement Durable à travers une action locale.

Le concours se compose de deux catégories :

- **français langue maternelle** : à destination des enfants qui ont pour langue maternelle le français.
- **français langue étrangère** : à destination des enfants qui apprennent le français sans conditions de niveau.

2. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse à toutes les classes d'élèves dont la majorité a entre 7 et 13 ans, qu'ils soient français ou étrangers pendant l'année scolaire 2024/2025. L'enseignant soumet une vidéo au jury au nom de la classe.

Les vidéos auront les caractéristiques suivantes :

- **Objet** : la vidéo illustrera un ODD à travers une action locale qui y répond.
- **Nature de l'œuvre** : la vidéo soumise au jury du concours doit impérativement être le résultat d'un montage vidéo, associant voix des élèves et photos. La vidéo devra être montée en utilisant l'outil de création audiovisuelle développé dans le cadre du projet : Clap! (disponible sur : clap.parlemonde.org/)
- **Langue** : les vidéos devront être en français.
- **Durée** : la durée de la vidéo doit être au minimum de 1 minute 30 secondes et au maximum de 3 minutes.
- **Formats** : les films peuvent être réalisés avec tout appareil permettant un enregistrement audiovisuel.
- **Taille max. du fichier** : la taille du fichier ne devra pas excéder 200 MB.

Un bulletin d'inscription est obligatoire. Il est disponible sur les sites :

- <https://parlemonde.org/participez-au-concours-oddacieux-concours-de-vidéos-pour-un-avenir-durable/>
- <https://eniede.eu/oddacieux-concours-vidéos-pour-un-avenir-durable/>

La vidéo doit être nommée de la manière suivante : **NOM école_NOM de l'action** et être adressée à concoursoddacieux@parlemonde.org via un service de transfert de fichier (exemple: Wetransfer) en ligne le cas échéant.

La vidéo devra être accompagnée :

- du formulaire de droit à l'image renseigné et signé (voir 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE) ;
- d'un message qui précise l'établissement d'affectation des participants, la ville, le pays de résidence, le niveau scolaire national et la catégorie choisie (français langue maternelle ou français langue étrangère).

La date limite pour l'envoi des vidéos est fixée au **15 décembre 2024**, minuit.

Les vidéos proposant du contenu inapproprié en termes de langage, images ou autres éléments offensants ou choquants, seront automatiquement exclues du concours et peuvent notamment donner lieu à des poursuites le cas échéant. Les participants au concours peuvent faire appel à autant de figurants que souhaité sous réserve de leur accord écrit quant à la réutilisation de la vidéo (voir 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE).

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury délibèrera pour sélectionner les meilleures vidéos. La sélection se fera sur la base des critères suivants, avec une note totale de 100 points :

1. Pertinence et Créativité de l'ODD avec l'action choisie (30 points)

- **10 points** - Choix de l'ODD clair et bien défini
- **10 points** - Lien direct entre l'action locale et l'ODD
- **10 points** - Créativité de l'action présentée

2. Travail d'équipe / Engagement (20 points)

- **10 points** - Participation des élèves dans la création de la vidéo
- **10 points** - Engagement et collaboration démontrés

3. Durabilité de l'Action (15 points)

- **7 points** - Planification pour la pérennité de l'action
- **8 points** - Réplicabilité et adaptabilité de l'Action

4. Impact (15 points)

- **7 points** - Intégration du projet dans l'école
- **8 points** - Ampleur de l'impact sur la communauté scolaire et locale

5. Originalité (10 points)

- **10 points** - Techniques visuelles et vocales

Le niveau de langue française ne constitue pas un critère lors de l'évaluation par le jury.

Les vidéos retenues :

- **Sensibiliseront** le public aux ODD de manière ludique et engageante
- **Encourageront** la créativité et l'innovation dans la communication des ODD
- **Promouvoiront** les actions et initiatives locales et globales en faveur des ODD

4. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 7 représentants :

- deux représentants de l'association Par Le Monde, coordinateur du projet,
- un représentant de Wemanity, partenaire du projet,
- quatre représentants choisis parmi les enseignants du projet ENIEDE issus des quatre pays participants (France, Belgique, Roumanie et Grèce).

5. PRIX

Trois prix dans chaque catégorie seront décernés par le jury.

1er prix (d'une valeur de 140 euros):

- Un certificat officiel pour chaque élève participant
- Diffusion de la vidéo dans un média
- Goodies Pélico
- Une affiche gagnant du concours pour la classe
- Abonnement 1 an à un magazine écologique à destination des enfants

2ème prix (d'une valeur de 90 euros) :

- Un certificat officiel pour chaque élève participant
- Diffusion de la vidéo dans un média
- Goodies Pélico
- Un jeu de société sur l'environnement pour la classe

3ème prix (d'une valeur de 50 euros) :

- Un certificat officiel attestant de la troisième place
- Diffusion de la vidéo dans un média
- Goodies Pélico
- Un livre éducatif sur les défis environnementaux

6. AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉS

Par Le Monde pourra utiliser les vidéos primées en vue de ses activités de relations publiques. Tous les droits sur les œuvres présentées appartiennent à Par Le Monde.

Les participants autorisent par conséquent Par Le Monde et ses partenaires à utiliser librement les vidéos qui lui auront été adressées pour projection, diffusion ou exploitation sur différentes formes de support (écrit, électronique ou audiovisuel) :

- Par publication sur internet et sur les réseaux sociaux ;
- Dans les publications de Par Le Monde, la lettre mensuelle de Par Le Monde, la lettre d'information électronique des assistants de langue ou dans les supports des partenaires de Par Le Monde ;
- A des fins de promotion du concours en utilisant le nom et/ou les images de la vidéo de quelque manière que ce soit. Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucune rétribution ou versement de droit d'auteur.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les auteurs qui soumettent une œuvre déclarent être titulaires de tous les droits relatifs à la réalisation de leur film court, dont les droits à l'image des personnes figurant dans la vidéo et les éventuels droits musicaux. Ils déclarent également avoir obtenu toute autorisation quant à l'utilisation des images incluses dans l'œuvre et s'engagent à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit.

Voici un modèle d'autorisation d'enregistrement voix/image présent sur le site Eduscol de l'Education nationale française :

<https://primabord.eduscol.education.fr/modele-d-autorisation-d-enregistrement-image-voix>;

Vous pouvez également utiliser toute forme d'autorisation de droits à l'image en vigueur dans votre établissement, à condition qu'elle soit conforme aux réglementations européennes.

8. RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

9. CALENDRIER ET DATES D'ÉCHÉANCES

15 décembre 2024 minuit : date limite de l'envoi des vidéos.

17 ou 24 janvier 2025: annonce lors de l'événement final du projet ENIEDE à Paris (France) et publication des résultats sur le site du projet eniede.eu.